



Pointe-à-Pitre, le 25 novembre 2013

**Objet : PREAVIS DE GREVE**

*Madame La Préfète de la Guadeloupe,  
M<sup>me</sup> La Présidente du Conseil Régional,  
M. Le Président du Conseil Général,  
M<sup>mes</sup> et MM. Les Maires de Guadeloupe,  
M. Le Recteur d'Académie,  
M. le Directeur de l'ARS,  
M. Le Directeur de l'Aviation civile,  
M<sup>me</sup> La Directrice de La Poste,  
M. Le Directeur de l'EDF,  
M. Le Directeur de France Telecom,  
M. Le Directeur du Port Autonome,  
M<sup>me</sup> La Présidente de la CCIG,  
M. Le Président de la Chambre des Métiers,  
M<sup>mes</sup> et MM Les Responsables des Organisations patronales et professionnelles,  
M. Le Directeur de la CTM,  
M. Le Directeur de Pôle Emploi,  
M<sup>me</sup> La Présidente de l'Université des Antilles et de la Guyane,  
M. Le Directeur de la Générale des eaux,  
M. Le Directeur régional des Finances publiques,  
M. Le Directeur de la CGSS,  
M. Le Directeur de la CAF,  
M. Le Directeur du CIST,  
M. Le Directeur de la CGRR,*

**Les Organisations syndicales CFTC, CGTG, FO, FSU, SOLIDAIRES FPG, SPEG, SUD PTT GWA, UGTG, UNSA déposent, ce jour, un préavis de grève de 24 heures à compter de ce jeudi 05 décembre 2013 minuit portant notamment sur :**

- **L'arrêt des licenciements ;**
- **L'attribution de salaires décents et l'application de toutes les dispositions de l'Accord BINO ;**

- L'arrêt des harcèlements et discriminations à l'encontre de salariés protégés ;
- L'arrêt des sanctions à l'encontre des syndicalistes et représentants du personnel ;
- L'interdiction du DUMPING SOCIAL en Guadeloupe ;
- L'ouverture des négociations dans toutes les branches professionnelles ;
- La mise en œuvre de clauses d'insertion sociale dans tous les marchés publics ;
- Un véritable plan d'urgence pour la formation et l'insertion des jeunes ;
- L'intégration des produits de l'agriculture locale dans les appels d'offres ;
- Un système de santé adapté aux besoins réels des travailleurs et Peuple de Guadeloupe ;
- L'arrêt de la *pwofitasyon* sur les prix des marchandises, de l'eau et des carburants ;
- La baisse du prix des carburants et la mise en place d'un véritable service public d'approvisionnement et de distribution des carburants ;
- La baisse du prix de l'eau et la mise en place d'un véritable service public de production, de distribution et de gestion de l'eau à un prix unique ;
- La sauvegarde des terres agricoles et la mise en œuvre d'un vrai plan de développement agricole ;
- Un véritable service public de transport performant ;
- Le classement immédiat de l'ensemble de l'académie en zone d'éducation prioritaire ;
- L'arrêt des suppressions de postes et le recrutement massif d'enseignants pour permettre : des divisions ne dépassant pas 20 élèves jusqu'à la fin du collège et 25 au lycée, la scolarisation possible pour tous les enfants de moins de trois ans et la mise en place du « plus de maîtres que de classes » ;
- La mise aux normes de tous les établissements pour enseigner dans des conditions décentes : ventilation de toutes les salles de classe, constructions d'installations sportives pour répondre aux besoins définis dans les programmes scolaires ;
- L'installation d'un réseau très haut débit couvrant l'ensemble de la population pour répondre aux besoins de communication de notre époque ;
- La mise en place d'une véritable formation continue, au service des besoins des professionnels ;
- La titularisation par concours de l'ensemble des précaires qui assurent les missions de service public sans formation, ni rémunération adéquates ;
- La mise à plat de la réforme des rythmes scolaires et la négociation d'un décret spécifique permettant la mise en place de rythmes scolaires adaptés aux réalités climatiques, sociales et archipélagiques de la Guadeloupe ;
- La sanctuarisation de tous les moyens actuels en équipements, en postes et en

ressources humaines occupées du pôle universitaire de Guadeloupe, y compris des agents non titulaires y exerçant jusqu'à présent des fonctions permanentes de l'Université ;

- L'organisation en Guadeloupe des concours de la fonction publique (d'Etat, hospitalière et territoriale) ;
- Le maintien en Guadeloupe, sur simple demande, de tous les agents de la fonction publique ayant obtenu une promotion (par avancement, liste d'aptitude, concours ou examen professionnel) ;
- La mise en place d'une politique de recrutement de cadres A et A+ au sein des agents de la fonction publique de Guadeloupe ;
- L'attribution des emplois nécessaires à l'exercice des missions de service public en Guadeloupe, notamment à l'accueil des usagers dans des conditions dignes et au traitement de leurs demandes et réclamations dans les délais légaux.
- Le maintien du maillage territorial de l'ensemble des services publics afin d'assurer la proximité de gestion à l'ensemble des citoyens de Guadeloupe ;
- L'élaboration d'une vaste réforme fiscale, notamment des taxes foncières, prenant en considération l'histoire et la réalité sociale de la Guadeloupe afin d'assurer l'établissement d'une fiscalité juste et équitable.

*Pour SOLIDAIRES Finances publiques Guadeloupe*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Luc Amiens', written over a horizontal line.

*Le secrétaire de section, Jean-Luc AMIENS*